

Des VOIX: Oh, oh!

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. GRAYDON: J'en appelle à vous de nouveau, monsieur l'Orateur, pour que soient protégées mes fonctions de chef de l'opposition. Hier soir, j'ai employé le terme de "fort-à-bras"; j'espère ne plus avoir à m'en servir, parce que je ne fais, comme je continuerai à le faire, qu'exiger mon droit...

Des VOIX: Oh, oh!

L'hon. M. HANSON: Une majorité d'automates!

M. GRAYDON: ...qu'exposer notre situation au pays. L'écrasante majorité du parti libéral en cette enceinte et sa non moins écrasante minorité dans l'esprit public constituent une anomalie renversante.

Une VOIX: C'est ce qu'on verra.

M. GRAYDON: Monsieur l'Orateur, pourrai-je continuer, ou non?

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. GRAYDON: Je n'ai pas interrompu le premier ministre au cours de sa déclaration, et il a été assez poli et assez gentilhomme pour ne pas m'interrompre au cours de la mienne. Peut-être que ses partisans pourraient suivre son exemple.

Maintes et maintes fois, le premier ministre s'est emparé d'un point ou d'un motif sans conséquence pour lancer une attaque contre le chef du parti conservateur progressiste.

Une VOIX: Qui est-ce?

M. GRAYDON: Voilà que ça recommence. Je ne reconnais pas là la façon d'agir du premier ministre car, à son apogée d'homme d'Etat, il n'aurait pas, pour un motif aussi banal, attaqué M. Bracken. Il s'en prend, semble-t-il à la phrase suivante:

Le premier ministre a dit que lord Halifax nous a demandé de prendre des engagements en vue de nous rallier à une politique commune pour le Commonwealth dans toutes les questions touchant nos relations extérieures.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député prétend-il que cette déclaration soit exacte?

L'hon. M. HANSON: Un peu de patience.

M. GRAYDON: Le premier ministre a fait son discours.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est le troisième chef qui a maintenant la parole. Combien de chefs avez-vous donc?

M. GRAYDON: Je pourrais intervenir, moi aussi, dans cette discussion entre l'honorable

[M. Graydon.]

député d'York-Sunbury et le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), mais je dirai que le premier ministre se rend parfaitement compte que sa déclaration antérieure a produit la même impression que celle-ci, de M. Bracken. Comme cela lui arrive souvent dans l'adversité et le trouble, il argote sur certains termes, mais le premier ministre ne peut éluder les conséquences par des questions posées soit à moi-même, soit à M. Bracken, soit à quelqu'un d'autre, car il s'agit de faits dont le public peut prendre connaissance à l'occasion. La population semble en avoir assez...

M. FRASER (Northumberland): ...de Bracken.

M. GRAYDON: Je dirai à l'honorable député de Northumberland que son groupe n'en a pas assez puisqu'il cherche plus que jamais à se l'attirer.

La population estime, et avec raison, que le premier ministre du Canada,—et le très honorable député nous l'a déjà affirmé avec éloquence persuasive,—a le devoir, en temps de guerre, de ne jamais perdre de vue le but à atteindre, comme l'a fait observer M. Churchill. Ce serait déjà assez pour l'occuper, car la poursuite de la victoire absorberait tellement son attention, qu'elle ne lui laisserait aucun loisir pour élaborer des plans pour John Bracken ou quelqu'un d'autre. Je me borne à faire part au premier ministre de l'étonnement que me cause l'attaque qu'il a lancée dans cette enceinte pour un motif aussi banal, pour une chicane de mots, contre un grand Canadien qui ne le cède à personne chez nous, soit dit sans vouloir blesser inutilement le premier ministre.

#### IMPÔT SUR LE REVENU

##### DEMANDE D'EXTENSION DU DÉLAI ACCORDÉ POUR LE DÉPÔT DES FORMULES DE 1943

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER: (Peterborough-Ouest): Je désire attirer l'attention du ministre du Revenu national sur une question très urgente, particulièrement dans ma circonscription. Pour jeter plus de lumière sur la situation, je lirai, si j'en ai l'autorisation, la lettre suivante:

Nous vous prions de solliciter une extension du délai prescrit pour le dépôt des formules générales T-1 de l'impôt sur le revenu pour 1943. Aux termes actuels de la loi, ce délai expire le 30 avril.

Notre bureau regorge de clients incapables de remplir leurs formules et, vu l'impossibilité d'obtenir les services de personnes expérimentées, notre personnel ne peut terminer pour le 30 avril la corvée qui lui est imposée. Cette situation est générale.